



Fiche de poste N°19 Délégué de Terrain

Rôle :

- Tenir une fonction officielle
- Accueillir et accompagner les arbitres
- Garantir l’utilisation de la Feuille de Match (Informatisée ou Papier), des ballons de matchs
- Etre garant de la sécurité autour du terrain
- Etre garant de la protection des arbitres

Pédagogie, discipline, précision, règlements

Actions :

- Avant la rencontre :
 - o Accueillir le ou les arbitres dès leur arrivée au stade (1h avant la rencontre) et les conduire au vestiaire
 - o Accompagner les arbitres lors de la visite du terrain et transmettre au club recevant les éventuels manquements (filets, piquets de coin, traçage...)
 - o S’assurer de la fourniture de la feuille de match (informatisée ou papier), des ballons de matchs et être un soutien logistique en fonction de la demande arbitrale
- Pendant la rencontre :
 - o Se tenir sur le banc de touche réservé aux délégués (ou entre les deux bancs de touche des deux équipes en présence)
 - o Prévenir et agir pour la sécurité autour du terrain et pour le respect des arbitres
 - o Vérifier que les personnes présentes sur les bancs de touche sont bien inscrites sur la feuille de match et prévenir l’arbitre en cas de présence non autorisée sur le banc
- Il peut établir tout rapport sur des faits observés avant, pendant ou après la rencontre (par exemple un incident)
- Il peut aussi être sollicité par une commission pour apporter son témoignage

Informations :

- Il ne se substitue en aucun cas à l'arbitre
- Le délégué de club n'est pas un représentant de la Ligue ou du District
- Il accompagne et protège le corps arbitral dans sa mission
- Il possède une licence du club recevant

Formations conseillées :

- Nouvelles pratiques
- Formation délégué de terrain
- PSC1
- Arbitrage

Les outils :

- Accès Footclubs
- Accès FFF
- Accès « mon compte Asso »

